

Quelle est la proportion de frontaliers assurés dans le Jura ?

Romain Schaer (UDC)

Réponse du Gouvernement

Le contrôle du respect de l'obligation de s'assurer est du ressort des communes, sous la supervision de la Caisse de compensation du canton du Jura (CCJU). La CCJU est également l'autorité compétente pour procéder aux affiliations d'office, lorsque cette obligation n'est pas respectée par un assuré domicilié en Suisse ou un frontalier. S'agissant des frontaliers, la CCJU effectue ses tâches sur la base des informations qui lui sont communiquées par le Service de la population.

Dès lors, le Gouvernement peut répondre aux questions comme suit :

1. Existe-t-il une statistique sur les frontaliers ayant choisi la LAMal ?

Dans le cadre de ses attributions, la CCJU tient, depuis octobre 2016, une base de données relative aux frontaliers ayant choisi la LAMal.

2. Si un tel recensement existe, quel est le nombre de frontaliers ayant choisi la LAMal depuis ces 5 dernières années ?

Depuis octobre 2016 jusqu'au 31 octobre 2020, 12'012 frontaliers ont été recensés par la CCJU, dont 172 ont choisi de s'affilier en Suisse, ce qui représente une proportion de 1.43%, soit : 9 cas en 2016, 101 cas en 2017 (durant 2017, information aux frontaliers sur la possibilité de demander une exemption de l'assurance obligatoire ou de rester assurés en France), 29 cas en 2018, 15 cas en 2019 et 18 cas en 2020.

3/4. Quel est le nombre de frontaliers durant la même période ayant utilisé le système de santé jurassien et quelle est l'influence des primes frontalières sur les coûts de la santé dans le canton du Jura ?

Par contre, aucune statistique ne permet de répondre aux deux dernières questions. En effet, le nombre de frontaliers ayant utilisé le système de santé jurassien dépend des consultations et soins prodigués par tous les prestataires de soins cantonaux habilités à facturer leurs prestations à l'assurance obligatoire des soins (HJU, cliniques, cabinets médicaux, physiothérapeutes, etc.). Ce recensement n'existe dans aucune statistique centralisée tenue par les autorités cantonales. Une éventuelle influence des primes des frontaliers sur les coûts de la santé n'est pas possible à évaluer non plus, pour les mêmes raisons.

Delémont, le 19 janvier 2021


Certifié conforme par la chancelière d'Etat
Gladys Winkler Docourt